

le plus apparent de Commune-Affranchie. La ville serait tenue d'en faire les frais. Sa grandeur serait de douze à quinze pieds.

Voici une faible esquisse (*sic*) de ma composition ; je la soumets à vos lumières. J'espère, citoyens, que vous voudrez bien ne pas la refuser à un républicain enthousiaste, et dont la plus grande gloire sera d'avoir été utile à sa patrie.

Un jeune homme représentant le peuple français, debout et appuyé sur sa massue, ayant sous ses pieds la fédéralité terrassée ; les poisons, les poignards, les septres (*sic*) et les couronnes sont brisés autour de lui. Le jeune Hercule presse entre ses bras la Liberté ; son attitude est grande et fière ; la Victoire sur ses pas le couronne. Au pied d'une montagne élevée paroît (*sic*) la Raison, qui ordonne la destruction de la ville rebelle qu'un peuple indigné démolit lui-même. Dans une partie du tableau, on voit le fleuve du Rhône triste, abattu, qui se couvre le visage, gémissant d'avoir baigné les murs d'une ville qui fut sur le point de ravir la liberté à la France. Au haut du tableau paroît (*sic*) la Renommée publiant les triomphes des Français, etc.

Ce tableau ne peut être fait que par des pinceaux républicains. Je brûle d'en faire hommage à mon pays ; mais il faut, citoyens, que vous le fassiez approuver aux représentants du peuple ; ils ne peuvent refuser leur adhésion à ce qu'il soit fait un monument qui, à la fois, montrera la valeur du peuple français et les efforts impuissants des ennemis de la liberté.

*Salut, Union et Fraternité,*

HENNEQUIN.

Vu et approuvé à la commission temporaire, à condition que l'auteur lui présentera l'esquisse du tableau au crayon, et qu'il sera soumis à l'examen des représentants du peuple pour avoir leur approbation.

Ce pluviose de l'an 2 de la république française, démocratique, une, indivisible et impérissable.

P. A. GRIMAUD, président ; MARINO, BOISSIER, CHAMBELLAN.

Au dos : « Les représentants ne peuvent qu'encourager les arts, et le pétitionnaire est très libre d'exercer son génie. »

MEAULLE.